

## Citizenship Language Pack For Migrants in Europe - Extended

# FRANÇAIS

Cours multimédia de langue et de culture pour migrants

Niveau A2

Pour communiquer en France dans la vie de tous les jours

Dialogue 9 la certification professionnelle

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

---

Retrouvez les vidéos L-pack ici : <https://www.youtube.com/user/L2pack/playlists>

Veillez noter que les vidéos sont stockées sur la chaîne L-Pack de YouTube et que chaque vidéo est disponible en **quatre** versions :

**Version A** – vidéo sans sous-titres

**Version B** – vidéo avec sous-titres

**Version C** – vidéo avec sous-titres et audio d'un seul des personnages (pour pratiquer votre prononciation)

**Version D** – vidéo sans sous-titres et avec l'audio d'un seul des personnages (pour pratiquer votre prononciation)

### *La formation*

#### *Dialogue 9 : la certification professionnelle*

**Lien vers les vidéos :**

[vidéo a](#)

[vidéo b](#)

[vidéo c](#)

[vidéo d](#)



---

### *résumé du dialogue*

Cette vidéo montre une conversation téléphonique entre deux Français : M. Poret qui demande des informations sur les cours de jardinage et une employée d'un centre de formation.

Elle explique à M. Poret qu'il y a des cours pour les jardiniers et d'autres pour les agents d'espaces verts.

il ya des formations plus ou moins longues, académiques ou régionales. Pour certaines formations, le niveau lycée est requis.

Mais une autre possibilité est de travailler directement dans une pépinière sous la supervision d'un jardinier expérimenté


M. Poret remercie l'employée pour les renseignements.

---

## *Dialogue 9 : la certification professionnelle*

*Lien vers la vidéo :*

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLAHmRvsK0yq209Y72VNzHRKAPgZF48Gv2>

	<p><b>Conversation téléphonique</b></p> <p>Situation : M. Poret appelle le centre d'information pour devenir jardinier</p> <p>Personnages : M. Poret ; la conseillère en formation professionnelle</p>
--	--

**Conseillère en projet professionnel:** Allô ! Info conseil formation, Christine à votre écoute.

**François Poret :** Bonjour ... Bonjour ... est-ce le bureau du développement professionnel ?

**Conseillère en projet professionnel :** Oui, bien sûr. Comment puis-je vous aider ?

**François Poret :** Eh .... On m'a dit qu'il y avait des cours régionaux de perfectionnement pour les jardiniers et je voudrais avoir plus d'informations, s'il vous plaît.

**Conseillère en projet professionnel :** Bon. En fait, il y a des cours pour les jardiniers et pour les agents d'espaces verts.

**François Poret :** Quelle est la différence ?

**Conseillère en projet professionnel :** Eh bien, un jardinier planifie et dirige les travaux pour créer et prendre soin des parcs et jardins. Le jardinier est un expert. Il doit connaître les différents sols, les climats et toutes les caractéristiques requises pour la culture des plantes.

**François Poret :** Et l'agent des espaces verts ?

**Conseillère en projet professionnel :** On ne demande pas à un agent des espaces verts de planifier parce qu'il travaille dans des projets prédéfinis : il prend soin de parcs et jardins

---

publics ou privés, de la culture des plantes, mais il n'a pas à prendre de décisions, comme choisir des plantes adaptées, etc.

**François Poret** : Oh, je vois... Mais y a-t-il une reconnaissance officielle ou un certificat délivré à la fin de ces cours ?

**Conseillère en projet professionnel** : Oui, bien sûr ! Pour devenir jardinier ou agent des espaces verts, vous pouvez participer à un cours de formation professionnelle. Ces cours durent un ou deux ans : à la fin du cours, vous pouvez obtenir une reconnaissance professionnelle. Tout ce qui est nécessaire pour participer à ce cours est un certificat de fin de scolarité de niveau 3ème.

**François Poret** : Y a-t-il d'autres options ?

**Conseillère en projet professionnel** : Oui, une autre option est de commencer à travailler directement dans une pépinière. Dans une pépinière, vous pouvez apprendre « sur le tas », en contact direct avec la nature .... Vous pouvez également apprendre beaucoup de l'expérience d'un bon jardinier ! En tout cas, vous avez besoin d'une réelle passion et 7 ans d'expérience au minimum pour atteindre un bon niveau professionnel...

**François Poret** : J'ai déjà une certaine expérience parce que j'ai travaillé dans une entreprise impliquée dans l'entretien des parcs pendant deux ans. Maintenant, je dois commencer un nouvel emploi dans une entreprise de Meaux, donc je voudrais améliorer ma compétence professionnelle et d'obtenir une reconnaissance officielle.

**Conseillère en projet professionnel** : Mmm ... Je comprends ... il y a des cours universitaires de trois ans. Ici, en Yvelines, par exemple, il ya des cours de niveau universitaire à Jouy-en-Josas. Ou dans d'autres villes : par exemple, vous pouvez vous inscrire à l'Université de Paris ou à Lyon.

**François Poret** : Très bien, je vous remercie beaucoup pour ces informations. Au revoir, Madame !

**Conseillère en projet professionnel**: Au revoir! Merci de votre appel et bonne chance avec votre nouveau projet !

---

## Compréhension orale

### Exercice 1.

Cochez VRAI ou FAUX .

	VRAI	FAUX
1. François appelle le bureau du développement professionnel pour s'inscrire à l'université.		
2. Le conseiller du bureau est là pour renseigner et orienter les gens.		
3. François cherche des cours de débutant pour travailler dans le jardinage.		
4. Le métier de jardinier est plus exigeant que celui d'un agent d'espaces verts.		
5. Il faut avoir plus de connaissances pour devenir jardinier qu'agent d'espaces verts.		
6. Un agent d'espaces verts exécute selon les projets qui sont déjà définis.		
7. Un jardinier doit diagnostiquer l'environnement des plantes.		
8. Il y a des cours de formation professionnelle uniquement pour le métier du jardinier.		
9. Il faut avoir un niveau de baccalauréat pour accéder à la formation professionnelle.		
10. La fin de scolarité de niveau 3 <sup>ème</sup> est équivalent au brevet de collègue.		
11. François n'a d'autres choix que suivre une formation professionnelle.		
12. François a déjà une certaine expérience dans le domaine.		
13. Il a travaillé deux ans dans une entreprise à Meaux.		
14. Il n'est pas officiellement reconnu et souhaite sa prestation en s'inscrivant à l'université.		
15. Il s'orientera plutôt vers une formation professionnelle mise en disposition par la région.		

### Quelques critères d'orientation

#### Exercice 2.

Qu'est-ce qui est le plus avantageux ?

Cochez la bonne/les bonne case(s) selon les critères donnés : FP - formation professionnelle, EV - études universitaires ou ED - emploi direct

	FP	EV	ED
1. J'ai besoin de gagner tout de suite même si ce n'est pas bien payé.			
2. J'ai quelques économies et le temps pour faire un an d'études.			
3. Mes parents me soutiennent financièrement et je souhaite être diplômé.			
4. C'est vrai, je voudrais travailler mais pour un poste hautement qualifié.			
5. Ce qui m'intéresse c'est de pouvoir aller plus loin dans ma carrière.			
6. Je ne m'intéresse pas qu'à la théorie, je veux du concret.			
7. Je suis impatiente de découvrir le métier et apprendre sur le terrain.			
8. Je voudrais avoir plus de choix du métier et je ne suis pas pressé(e).			
9. Je voudrais commencer d'abord comme apprenti.			
10. J'ai besoin d'être cadré et apprendre au fur à mesure dans le contexte.			

#### Exercice 3.

Associer les qualités (personnalité positive) et les défauts (personnalité négative) correspondants.

timide  
optimiste  
accueillant(e)  
chaleureux/chaleureuse

crispé(e)  
pessimiste  
mou/molle  
distrait

discret(e)	réaliste
exigeant(e)	arrangeant(e)
autoritaire	anxieux/anxieuse
rêveur/rêveuse	inopérant(e)
dynamique	froid(e)
serviable	bête
confiant(e)	égoïste
attentif	ouvert(e)
intelligent	communicatif/communicative
détendu(e)	fermé(e)
efficace	conciliant(e)

## GRAMMAIRE

### Le conditionnel

On emploie le temps conditionnel pour exprimer soit l'hypothèse soit la politesse. Dans un milieu professionnel ou même au quotidien, il est impératif d'utiliser cette forme pour faire des démarches administratives ou demander des renseignements ; pour obtenir ce que vous souhaitez.

Les verbes que vous utiliserez le plus souvent au quotidien sont : AIMER, VOULOIR, SOUHAITER, POUVOIR. Pour former ces verbes au conditionnel, il faut garder la dernière lettre « r » du verbe à l'infinitif et y ajouter les terminaisons *-ais, -ais, ait, ions, -iez, -aient* qui sont celles de l'imparfait et cela donne *-rais, -rais, rait, rions, riez, raient*.

Complétez le tableau.

	<u>AIMER</u>		<u>VOULOIR</u>		<u>SOUHAITER</u>
J'	aimerais	Je	voudrais	Je	souhaiterais
Tu	-----	Tu	-----	Tu	-----
Il/Elle/On	-----	Il/Elle/On	-----	Il/Elle/On	-----
Nous	-----	Nous	-----	Nous	-----
Vous	-----	Vous	-----	Vous	-----
Ils/Elles	-----	Ils/Elles	-----	Ils/Elles	-----



### POUVOIR

Je	pourrais
Tu	-----
Il/Elle/On	-----
Nous	-----
Vous	-----
Ils/Elles	-----

### Exercice

Formulez la phrase selon la demande que vous devez effectuer.

1. Demandez à votre conseiller de vous donner un rendez-vous.
2. Demandez à votre collègue de vous aider pour la fermeture de la boutique.
3. Demandez à votre supérieur de vous donner quelques jours de congés.
4. Demandez à votre conseillère de la banque de consulter votre compte.
5. Demandez à votre formateur de vous montrer comment faire un CV.
6. Demandez à votre formateur comment rechercher un emploi.
7. Demandez à la secrétaire du centre de faire 2 copies de votre carte d'identité.
8. Demandez des conseils d'orientation à votre conseiller.
9. Mentionnez votre souhait de travailler pour un poste de comptable.
10. Présentez votre souhait d'obtenir un titre de séjour de dix ans en France.

### *EN FRANCE*

#### **Les certificats professionnels : BTS, CAP...etc.**

Conditions d'enregistrement des titres et diplômes au répertoire national de certifications professionnelles (RNCP), créé par la loi de modernisation sociale et se substituant à la liste d'homologation.

Le RNCP permet le classement, par domaine d'activité et par niveau, de l'ensemble des diplômes et titres à finalité professionnelle.

## OBJECTIFS

Le répertoire national de certifications professionnelles (RNCP) a pour objet :  
de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information  
constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle ;  
de garantir la fiabilité, la reconnaissance et la lisibilité des certifications.

Il doit ainsi faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la  
mobilité professionnelle.

Le RNCP est conçu pour être disponible gratuitement par internet à partir du site de  
la CNCP.

### *Rappel*

*Le RNCP a été créé par la loi du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Il se  
substitue à la liste d'homologation tenue par la Commission technique  
d'homologation (CTH) des titres et diplômes de l'enseignement technologique.*

*La Commission nationale de certification professionnelle (CNCP), remplace la CTH.  
Un décret de février 2004 aménage le dispositif transitoire entre le RNCP et  
l'ancienne liste d'homologation (voir rubrique "Remarques").*

## PUBLICS VISÉS

Toute personne qui cherche :

- le diplôme,
- le titre à finalité professionnelle,
- le certificat de qualification,
- le plus proche de son expérience,

dans le cadre d'une demande de VAE (Validation des acquis de l'expérience) ;

Tout organisme qui délivre une certification et en demande l'enregistrement ;

Toute entreprise dans le cadre de sa gestion des ressources humaines (recrutement interne, externe, promotion, organisation de la VAE dans le cadre du Plan de formation tout au long de la vie...).

## FORMATION

Les titres et diplômes pouvant être enregistrés au RNCP sont tous les diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification.

Les certifications délivrées au nom de l'État créées après avis d'instances consultatives sont enregistrés de droit :

- les diplômes technologiques et professionnels de l'Éducation nationale (CAP, BEP, Mention complémentaire, BT, BP, Baccalauréat professionnel, ou technologique, BTS, diplômes des métiers d'art, ...)
- les diplômes ou titres nationaux de l'enseignement supérieur (DUT, DEUST, DEUG, licence, maîtrise, licence professionnelle, MST, MSG, IUP, DESS, DEA...) dont les diplômes d'ingénieur ;
- les diplômes du ministère des Sports (BAPAAT, BEATEP, BEES...)
- les diplômes relevant du ministère de l'Agriculture (CAPA, BEPA, BPA, Bac Pro., BTA, Bac technologique, BTSA...)

les titres du ministère chargé du travail et de l'emploi (via l'AFPA et les centres agréés).

Les diplômes et titres à finalité professionnelle ainsi que les certificats de qualification professionnelle enregistrés à la demande des organismes qui les ont créés après avis de la CNCP :

certificats de qualification des branches professionnelles,  
certifications des chambres consulaires... (voir rubrique "Procédure/Démarches").

## PROCÉDURE/DÉMARCHES

Il existe deux modes d'inscription dans le RNCP, l'enregistrement "de droit" et l'enregistrement sur "demande".

### **L'enregistrement est de droit**

Pour les diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État qui ont été créés après avis d'instances consultatives dans lesquelles les organisations représentatives d'employeur et de salariés sont associées. Entrent dans ce champ l'ensemble de ceux dont les référentiels ont été élaborés et/ou validés notamment par :

une CPC, c'est le cas des certifications du ministère de l'Éducation nationale (17 CPC gèrent l'élaboration d'un peu plus de 700 diplômes – du CAP au BTS), de celui de l'Agriculture (1 CPC pour environ 150 diplômes ou certificats), du Travail (5 CPC pour gérer près de 300 titres), des Sports (1 CPC pour une centaine de titres et diplômes) ;

le CNSER, qui habilite les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur (DEUG, licences, maîtrises, DESS, DEA... ;

la CTI (environ 800 spécialités) ;

la Commission des visas pour les diplômes nationaux, autres que le diplômes d'État, généralement délivrés par d'autres institutions que le ministère de l'Éducation nationale.

Les ministères délivrant ces diplômes ou titres doivent informer la CNCP de toute création, et de leur actualisation.

### **Remarque**

*les titres ou diplômes inscrits sur la liste d'homologation au 18 janvier 2002 sont également enregistrés de plein droit dans le RNCP jusqu'au terme de la durée de validité initialement prévue (3 ans à compter de la date de l'homologation).*

## L'enregistrement sur demande

Les diplômes, titres, ainsi que les certificats de qualification professionnelle peuvent être enregistrés, à la demande des autorités ou organismes qui les ont créés, après avis de la CNCP. Dans ce cas, l'organisme qui délivre la certification et en sollicite l'enregistrement doit fournir, à l'appui de sa demande, tous les éléments d'information quant à la qualification recherchée et aux voies d'accès à celle-ci.

Il s'agit :

des certificats de qualification délivrés sous la tutelle des branches professionnelles ; l'inscription de ces certificats au RNCP doit s'effectuer sur demande via les CPNE.

Trois catégories de certifications :

les certifications délivrées sous la tutelle d'un ministère n'ayant pas d'instances consultatives (titres liés au ministère de la Défense, certains titres liés aux ministères chargés des Affaires sociales, de la Santé, de la Culture, de l'Équipement, des Transports, etc., et les diplômes d'universités ou titres créés par des Greta ;

les certifications consulaires pour lesquelles un avis est formulé par un ministère (celles des CCI, des chambres de métiers, des chambres d'agriculture) ;

les certifications délivrées par des organismes privés et associatifs.

Cet ensemble constitue ce que l'on appelait les "titres homologués" (cf. lexique : Titres homologués des Chambres de commerce et d'industrie, Titres homologués des chambres des métiers, Titres homologués des chambres d'agriculture).

Le dossier de demande d'enregistrement doit comporter :

### Pour un certificat de qualification

la décision et la date de création par la CPNE qui le délivre ;

la description de l'emploi et la description de la certification ;

la référence de la qualification conférée par le certificat de qualification dans les conventions collectives qui en font mention, ou du niveau dans la classification retenu par ces conventions ;  
les modalités de son obtention ;  
les correspondances reconnues ou souhaitées par la CPNE avec d'autres certifications enregistrées dans le RNCP.

#### Pour un diplôme ou un titre

une description des activités d'un métier, d'une fonction ou d'un emploi existant et identifié, élaborée avec la participation des professionnels concernés ;  
une description, pour tout candidat, des compétences, aptitudes et connaissances associées attestant d'une qualification, et nécessaires à l'exercice du métier, de la fonction ou de l'emploi décrit ;  
la composition du jury de certification ;

un état des emplois occupés, et de leur niveau, par au moins trois promotions de titulaires de certification.

L'organisme doit s'engager à mettre en place un dispositif de suivi des titulaires du titre ou du diplôme afin de vérifier la relation entre les emplois occupés et le descriptif d'emploi.

La demande d'enregistrement s'effectue en trois étapes :

Instruction des dossiers par le secrétariat de la CNCP (chargés de mission nationaux ou correspondants régionaux de la CNCP) ;

Examen par la commission spécialisée qui en définira l'opportunité sur le marché du travail et recherchera les correspondances avec d'autres certifications ;

Examen par la CNCP qui en énoncera la pertinence dans le RNCP.

Au niveau régional, la demande se fait auprès du Préfet de région. Elle est transmise pour instruction au correspondant régional de la CNCP (voir rubrique "Délégations régionales" de la fiche CNCP). Le dossier est ensuite présenté à la commission spécialisée du CCREFP, puis transmis après avis à la CNCP.

L'enregistrement dans le RNCP des diplômes, titres ou certificat de qualification, leur modification éventuelle, le renouvellement ou la suppression de l'enregistrement sont prononcés par arrêté du Premier ministre.

L'enregistrement des diplômes, titres et certificats de qualification est valable 5 ans. Les certifications enregistrées dans le répertoire sont reconnues sur l'ensemble du territoire.

Modalités de classement dans le répertoire

Les diplômes et titres à finalité professionnelle sont classés par domaine d'activité et par niveau (selon la nomenclature des niveaux de formation).

Les certificats de qualification (des branches professionnelles) sont classés séparément par domaine d'activité. Le RNCP précise leurs correspondances éventuelles avec les diplômes ou des titres professionnels.

## **ORGANISMES RESSOURCES**

CNCP.

Cellule régionale interservices d'information–conseil en VAE.

## **REMARQUE(S)**

Le Décret du 22 février 2004 aménage le régime transitoire entre le nouveau répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et l'ancienne "liste d'homologation" établie par la CTH.

Aucune demande d'homologation ne pouvait plus être enregistrée par la CTH depuis le 28 avril 2002 (date de publication du décret du 26 avril 2002 relatif au RNCP).

Sont enregistrés de droit dans le RNCP, à compter de la date de l'arrêté d'homologation et jusqu'au 31 décembre 2006 (au lieu du 18 janvier 2005) :

les titres homologués avant le 28 avril 2002 en application du décret du 8 janvier 1992 ;

ainsi que les titres homologués à la suite d'une demande enregistrée antérieurement auprès de la commission technique d'homologation (CTH).

Les titres dont l'homologation venait à échéance avant le 31 décembre 2003 et qui avaient bénéficié d'une prolongation de leur homologation jusqu'à cette date, voient leur date limite de validité portée au 31 décembre 2005.

URL source: <http://www.ornea.org/portail/ornea/content/enregistrement-des-titres-et-dipl%C3%B4mes-au-r%C3%A9pertoire-national-des-certifications-professionne>

Parmi les diplômes pour une certification professionnelle, il existe

le CAP – Certificat d'aptitudes professionnelles et le BP – Brevet professionnel pour un niveau d'études avant le Bac (Baccalauréat),

le BTS – Brevet de technicien supérieur et le DUT – Diplôme universitaire de technologie pour Bac+1 ou 2,

le Bachelor, le DCG – Diplôme de comptabilité et gestion, le DEES – Diplôme européen d'études supérieures, le Licence, le Licence professionnel, le Master 1 pour Bac+3 ou 4,

le Master 2, le MSC – Master of science, le DSCG – Diplôme supérieur de comptabilité et gestion, le MS – Master spécialisé et le MBA – Master in Business Administration pour niveau Bac+5 ou 6.

**Quel diplôme choisir ?**

**Diplômes reconnus et Labels, qui sont-ils ?**



Choisir son école n'est pas toujours facile quand on sort à peine du lycée. Parmi les critères de sélection des bacheliers, celui qui se classe en tête de liste est la reconnaissance du diplôme. En effet, nombreux sont les étudiants qui s'inquiètent, et à juste titre, de savoir si leur futur diplôme sera reconnu par l'État ! Parmi tous les labels, certificats et autres termes, comment trouver la bonne formation ? Diplomeo vous apporte des éléments de réponse :

Indispensables pour exercer une profession donnée, les Diplômes d'État (DE) sont nombreux, notamment dans les secteurs sociaux et paramédicaux. La Commission Nationale des Certifications Professionnelles (CNCP) enregistre ou inscrit quant à elle dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ce que l'on appelle les « certifications professionnelles ». Ce sont des diplômes ou des titres. Lorsque ces derniers sont inscrits au RNCP, ils sont directement associés à un niveau, allant de V (un CAP par exemple) à I pour un Master. Ce niveau constitue un critère d'équivalence professionnelle et indique le cursus préparé par l'étudiant.

Mais attention, si le répertoire utilise comme référence les diplômes de l'Éducation nationale, la commission ne juge pas la qualité de la formation et cela ne veut pas automatiquement dire qu'il y aura une équivalence sur le plan académique. Si vous êtes par exemple titulaire d'un titre de niveau II qui équivaut à un Bac+3, rien ne vous assure de pouvoir intégrer directement un Master. L'enregistrement de votre diplôme garantit néanmoins que le cursus que vous avez suivi vous a apporté des compétences bien précises dans un milieu.

### **Les diplômes visés**

Tous les diplômes nationaux comme les BTS, DUT ou licences sont des diplômes visés. La liste des diplômes détenant la mention "visa" est publiée chaque année au « Bulletin officiel de l'Éducation Nationale ». Cela veut tout simplement dire qu'ils bénéficient de la garantie de l'État. Il sont donc délivrés au nom de l'État qui exerce un contrôle pédagogique sur les formations. Le BTS, par exemple, est un diplôme national. Peu importe l'établissement dans lequel vous le préparerez, que ce soit

dans le public, dans le privé ou encore par correspondance, il sera reconnu par l'État en tant que diplôme.

### **Les DEES**

Le DEES, Diplôme Européen d'Études Supérieures, est un diplôme délivré par la « Fédération Européenne des Écoles », une association qui regroupe des écoles privées. Il n'est absolument pas visé par l'État français. Aucune garantie donc d'être accepté en équivalence dans une Fac française même si ce diplôme est souvent reconnu par les entreprises.

### **Les Bachelors**

Le Bachelor est un diplôme post-bac délivrant un niveau Bac+3 et 180 crédits ECTS. Il désigne un premier cycle d'enseignement supérieur, souvent tourné vers l'international puisque l'anglais y est enseigné de manière très importante. Ce diplôme permet souvent de se préparer à des métiers liés au commerce international, à la finance, au management, au marketing, à la communication, aux ressources humaines ou à la vente. Les Bachelors dispensés en écoles privées peuvent être visés par l'État ou enregistrés au RNCP.

### **Le DCG et DSCG**

Le Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) et le Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG) sont des diplômes d'État de niveaux Bac+3 et Bac+5 dans le domaine de la comptabilité et de la gestion. Ces diplômes permettent d'envisager une poursuite d'étude jusqu'à Bac+8 avec un DEC (Diplôme d'Expertise-Comptable).

### **Les labels des écoles de commerce et de management**

AACSB, EPAS, EQUIS... Il existe de nombreux labels délivrés par des institutions internationales et non par l'État français. Réputés pour leur exigence, ces labels sont souvent accordés à des diplômes préparés dans les business schools. Aujourd'hui peu d'écoles ont obtenu le label américain AACSB qui est un symbole d'excellence. Ces labels garantissent généralement un bon enseignement et un corps professoral

de qualité. Attention tout de même, car certaines écoles font simplement parties de l'association et affichent le logo AACSB sur leur plaquette alors qu'elles ne sont pas accréditées. Les labels EQUIS et EPAS sont quant à eux accordés par l'EFMD, un organisme basé à Bruxelles.

<http://www.diplomeo.com/>

Pour des personnes ayant déjà un diplôme ou ayant effectué des expériences professionnelle à l'étranger, pour obtenir une reconnaissance sur vos acquis, consultez le site de VAE.

<http://www.vae.gouv.fr/>

## VOCABULAIRE

### Le Jardinage

#### Exercice

Associez la photographie au bon terme.

[ Une pelle / Un râteau / des pots de plante / Des bottes / Une binette / Un sécateur  
Des gants / Un arrosoir / De l'engrais / Une serre / Une brouette / Une tondeuse /  
Un tuyau ]



-----



-----



-----



-----



-----



-----



-----



-----



-----



-----



-----



-----



-----

## Corrigé

### Exercice 1.

Cochez VRAI ou FAUX.

	VRAI	FAUX
1. François appelle le bureau du développement professionnel pour s'inscrire à l'université.		X
2. Le conseiller du bureau est là pour renseigner et orienter les gens.	X	
3. François cherche des cours de débutant pour travailler dans le jardinage.		X
4. Le métier de jardinier est plus exigeant que celui d'un agent d'espaces verts.	X	
5. Il faut avoir plus de connaissances pour devenir jardinier qu'agent d'espaces verts.	X	
6. Un agent d'espaces verts exécute selon les projets qui sont déjà définis.	X	
7. Un jardinier doit diagnostiquer l'environnement des plantes.	X	
8. Il y a des cours de formation professionnelle uniquement pour le métier du jardinier.	X	
9. Il faut avoir un niveau de baccalauréat pour accéder à la formation professionnelle.	X	
10. La fin de scolarité de niveau 3 <sup>ème</sup> est équivalent au brevet de collège.	X	
11. François n'a d'autres choix que suivre une formation professionnelle.		X
12. François a déjà une certaine expérience dans le domaine.	X	
13. Il a travaillé deux ans dans une entreprise à Meaux.	X	
14. Il n'est pas officiellement reconnu et souhaite sa prestation en s'inscrivant à l'université.		X
15. Il s'orientera plutôt vers une formation professionnelle mise en disposition par la région.		X

### Quelques critères d'orientation

#### Exercice 2.

Qu'est-ce qui est le plus avantageux ? Cochez la/les case(s) « formation professionnelle : FP » ou « études universitaires : EV » ou « emploi direct : ED » selon les critères donnés.

	FP	EV	ED
1. J'ai besoin de gagner tout de suite même si ce n'est pas bien payé.			
2. J'ai quelques économies et le temps pour faire un an d'études.			
3. Mes parents me soutiennent financièrement et je souhaite être diplômé.			
4. C'est vrai, je voudrais travailler mais pour un poste hautement qualifié.			
5. Ce qui m'intéresse c'est de pouvoir aller plus loin dans ma carrière.			
6. Je ne m'intéresse pas qu'à la théorie, je veux du concret.			
7. Je suis impatiente de découvrir le métier et apprendre sur le terrain.			
8. Je voudrais avoir plus de choix du métier et je ne suis pas pressé(e).			
9. Je voudrais commencer d'abord comme apprenti.			
10. J'ai besoin d'être cadré et apprendre au fur à mesure dans le contexte.			

#### Exercice 3.

Associer les qualités (personnalité positive) et les défauts (personnalité négative) correspondants.

timide	ouvert(e)
optimiste	pessimiste
accueillant(e)	fermé(e)
chaleureux/chaleureuse	froid(e)
discret(e)	communicatif/communicative
exigeant(e)	arrangeant(e)
autoritaire	conciliant(e)



rêveur/rêveuse	réaliste
dynamique	mou/molle
serviable	égoïste
confiant(e)	anxieux/anxieuse
attentif	distract
intelligent	bête
détendu(e)	crispé(e)
efficace	inopérant(e)